



Paris, le 31 janvier 2018

## Express-inFO

### Comité technique ministériel du 30 janvier 2018 2018 : RGPP + 10, Extinction -4 ?

#### A retenir des réponses apportées aux déclarations préalables...

Sur « Démolition Publique 2022 » :

- En réponse notamment à la [lettre ouverte](#) adressée par FO, **les ministres acceptent de rencontrer les organisations syndicales mi-février**. Reste à voir ce qui restera à discuter quant à leurs propositions d'ici là !
- Refus de la Secrétaire générale d'informer les membres du CTM sur la nature des propositions formulées par la DRH en interministériel** sur le volet RH (propositions qui auraient alimenté le comité de pilotage du 22 janvier 2018). Aucune proposition formelle n'aurait été produite, on en serait juste au stade des échanges...
- Affirmation solennelle de la Secrétaire Générale qu'aucune décision n'est prise quant à l'avenir des DIR, et **que ceux qui annoncent un passage en agence (touchant aussi le Cerema, les DREAL et la DGITM) s'avancent sans mandat des ministres**.
- Annonce de l'étude du rattachement de la Délégation Mer Littoral (DML) à la DAM** (pas de précision sur les éventuels impacts sur les personnels et les services, FO restera attentive aux conséquences engendrées)

**Déclaration préalable FO :**  
A retrouver [ici](#)



Sur le droit de dérogation aux principes républicains accordé aux préfets : Confirmation de la sensibilité de ce sujet pour nos ministères et ses agents, la Secrétaire Générale accueillant favorablement **la mise en place d'un comité de suivi national obtenu par FO en CT des DDI auprès du SGG**.

Sur l'agenda social 2017/2019 :

- Concernant **le lancement d'un référencement des mutuelles**, annonce d'un courrier de réponse des ministres à FO/CGT/FSU/Solidaires précisant les moyens budgétaires qui seraient mis en œuvre...ce qui n'éteint pas les motifs d'opposition de FO !
- Reconnaissance de **l'importance de lutter contre les pratiques concourant à écrêter le temps de travail réel des agents**, et à mettre en place des outils pour garantir le respect des garanties minimales.
- Engagement du DRH à **assumer budgétairement le précédent plan de requalification jusqu'à son terme**.
- Application du jour de carence aux travailleurs handicapés** : sujet non identifié jusque là...qui mérite une attention toute particulière !
- Statut des OPA** : La DGAEP n'a pas rendu son arbitrage ce qui empêche les négociations statutaire au sein de notre ministère. **Le DRH reconnaît qu'il y a urgence à agir ...**
- Statut des PETPE** : projet transmis au ministère de l'Action et des Comptes Publics, en attente de retour (comme beaucoup d'autres choses!)



## FOcus sur le bilan d'exécution budgétaire 2017 en matière de masse salariale :

Le DRH confirme l'information dénichée par FO, **à savoir que le ministère a rendu 16 M d'Euros de masse salariale fin 2017. Mais rassurons-nous, c'est NORMAL !**

Hé oui, vu que l'on n'arrive pas à prévoir le niveau des départs en retraite, ni à programmer les recrutements, vu que l'on arrive pas à obtenir les validations du guichet unique de la Fonction Publique pour déclencher nos dépenses, **il faut se constituer une réserve de précaution de fin d'année. Mais rassurons-nous, c'est juste 0,6 % de la masse salariale du ministère.**

Cela signifie que, loin de se satisfaire des baisses d'effectifs imposées dans les Loi de finance (2 % en 2018), **la DRH ajoute 0,6 % de mesure de rigueur supplémentaire.** Or, 0,6 % de la masse salariale, cela correspond à :

- **240 agents non recrutés sur les corps ministériels**
- **l'équivalent du montant des mesures catégorielles mises en œuvre en 2013 et 2014, le double de celles mises en œuvre en 2015**
- **l'équivalent de presque 6 x le montant du plan de requalification en cours**
- **l'équivalent de 400 euros de mesure salariale par agent sous plafond d'emploi du ministère**
- **l'équivalent de 1,6 x le coût de la réforme statutaire des IPEF en 2010...donc de quoi mettre en œuvre plusieurs réformes statutaires majeures !**

**Pour FO, ce constat est totalement inacceptable et injustifiable !!!**

## FOcus sur la revalorisation des primes de métier des OPA en Centrale (engagement non tenu de l'administration) :



Face à la fin de non-recevoir opposée par le DRH, en contradiction avec les engagements pris par la présidente du CTS du Secrétariat Général, **FO dépose en séance à la Secrétaire Générale un préavis de grève pour la semaine prochaine !**

## → Points complémentaires d'ordre du jour inscrits à la demande de FO :

- publication des taux de promotion 2018/2020 pour les corps gérés par le ministère
- publication des textes rendus nécessaires par la mise en œuvre de PPCR
- publication des textes traduisant la demande de dérogation au RIFSEEP pour les corps soumis à l'ISS
- rédaction des arrêtés et notes de gestion relatives à l'ensemble des corps ayant basculé au RIFSEEP en 2017
- arbitrages attendus sur la mise en œuvre de la déprécarisation Sauvadet

Aucune réponse obtenue du DRH en séance (faute de temps ... ou de matière ?) mais la promesse d'une réponse écrite dans les jours qui viennent. Et l'information que **ces différents points portés par FO auprès du cabinet de la ministre des Transports la semaine dernière ont été directement mis sur la table du ministre de l'Action et des Comptes Publics !**

## A retenir des points inscrits à l'ordre du jour du CTM !

### → Transposition de la grille indiciaire du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aux corps de chargés et directeurs de recherche :

Malgré l'examen en CTM, il y a plus de 6 mois, le texte statutaire des chercheurs n'a pas été publié. Pourtant, les premières mesures devaient s'appliquer dès septembre 2017. Depuis, le ministère de la fonction publique a décidé de reporter les mesures PPCR relatives aux grilles d'un an. En bon soldat, le ministère de l'énergie décide d'appliquer ce report au décret des CR/DR. FO obtient des informations en séance sur les hypothèses de pyramidage du corps de CR.

### → Conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service technique principal, chef de service technique, chef d'unité technique, cadre supérieur technique et cadre technique de l'aviation civile :

La tenue de fonctions de haut niveau tel que des postes de chef de programme ou chef de division enfin reconnue pour les TSEEAC, grâce au protocole social DGAC 2016-2019 signé par FO.

→ **Bilan social 2016:** Année après année, les mêmes constats que l'administration ne peut dissimuler. Mais au-delà des constats, bien peu de mise en perspective, bien peu d'actions correctrices.

(pour en savoir plus, retrouvez notre communiqué [ici](#))



**Bilan social 2016 : votre mission, si vous l'acceptez !**  
Lire le bilan social 2016 des MEEM/MLHD et répondre à la question :« quelles différences avec celui de 2015 des MEDDE/MLETR ? »...enfin au-delà des changements de sigles !

Pour en savoir plus :

Retrouvez [ici](#) le détail des positions portées par FO et des débats du CTM

### Les prochaines échéances programmées :

**CTM : 5 mai 2018**

**CHSCT-M : 6 mars 2018**

**CCAS : 14 mars 2018**

**Rencontre des ministres sur « Action Publique 2022 »:**

**16 février 2018 (à confirmer)**